



Compte rendu du Conseil d'Administration du 20 février 2018

Présents : Christophe, Hervé, Didier, Steph, Céline, Fred, François
Absents Excusés : Florence, Laurent, Eric

Début de réunion : 19h30

Thème : fonctionnement de l'AMAP

Ordre du jour

1/ l'accueil des nouveaux membres du CA (ou bénévoles investis si nous changeons les statuts lors de la prochaine AG) et adhérents

2/ Fonctionnement des contrats et des références

3/ Fonctionnement du site de gestion et du site internet

4/Autres remarques sur le fonctionnement général

Il a été demandé de réfléchir, en amont, à deux questions :

Pourquoi suis-je à l'AMAP ?

Quelles sont les valeurs qui me portent ?

Nous commençons par le point 3 :

3/ Fonctionnement du site de gestion et du site internet

a/ site de gestion

François propose un espace collaboratif avec partage des documents de travail. Or, il s'avère que le site de gestion propose quasi les mêmes services.

Nous décidons donc de conserver le fonctionnement du site de gestion en intégrant dans la partie documents tous les documents indispensables au fonctionnement de l'AMAP (Compte-rendu, contrats, bilans, feuilles de chou...). **Merci à tous d'intégrer tous les documents en votre possession sur le site de gestion.**

Fred interpelle François sur le fait que le site est hébergé chez lui et pourrait occasionner des soucis en cas de panne ou autres. François va regarder combien coûterait (qq dizaines d'euros sûrement) un hébergement chez OVH par exemple.

Steph et Didier interpellent François sur le mystère des mails non reçus par les adhérents lors des envois groupés via le site de gestion.

AMAP DES FONTAINES

François n'a pas d'autre explication que le fait que certains opérateurs bloquent les envois massifs de mails. Il regarde les fonctionnalités du site. Il faut lui faire remonter à chaque fois.

Didier demande également à ce qu'on **vérifie si on a bien rempli les catégories (contrats) pour chaque adhérent** et ainsi éviter que les personnes ne reçoivent pas les mails non plus.

On peut également lancer des sondages via le site de gestion. Céline propose de s'en servir pour fixer une date de réunion fin mars afin de préparer l'AG (sous une forme différente ?). Didier propose que nous fassions l'AG « en même temps » que la distribution (en plusieurs parties ?). Dans ce cas, il faut faire la distribution dans la salle des chênes (Céline demande à la mairie si c'est possible). Pour l'instant, ils nous ont réservé les blés d'or mais cela paraît petit pour faire les 2...

b/ site internet

Il y a urgence à moderniser le site internet (exemple du site de Treillières). Hervé et François s'y collent pour nous proposer une mouture rapidement. Des opérateurs comme Wordpress ou JIMDO permettent des services complets (hébergement + services) versions gratuite ou payante (qq euros par mois) à voir.

1/ l'accueil des nouveaux membres du CA (ou bénévoles investis si nous changeons les statuts lors de la prochaine AG)/adhérents

Céline annonce qu'elle sera sortante en mai. Elle est la seule présente à penser arrêter. **Merci aux absents de se prononcer pour anticiper les remplacements.**

Les statuts imposent au moins 8 membres au CA pour fonctionner. Par conséquent, il faut commencer à « démarcher » les bénévoles dès la prochaine distribution pour tâter le terrain. S'en suit un débat sur la notion de l'engagement. Comment provoquer un sentiment d'appartenance et ainsi favoriser l'engagement des adhérents ?

Aujourd'hui, nous n'avons pas de fonctionnement ni de procédures écrites ce qui ne nous permet pas de nous référer aux textes et aux valeurs qui nous rassemblent.

Ce travail permettrait d'accueillir les nouveaux adhérents mais aussi les nouveaux membres du CA avec un support. Comment échanger avec nos adhérents ?

Un sous-groupe s'est réuni en janvier pour travailler sur le sujet. Il en ressort que la première chose à faire est de réaliser ces livrets puis d'aller à la rencontre des adhérents (nouveaux et anciens).

Rien n'empêche cependant de commencer à prospecter à l'oral pour trouver des remplaçants. Par exemple, Steph va envoyer un mail de relance.

Le livret : Céline propose de faire un premier jet via framapad, vous recevrez un lien qui vous permettra de modifier le livret. Ce sera un outil de com et de lien. Didier l'imprimera.

C'est un livret d'appui pour rencontrer physiquement et accueillir les adhérents. Des tuteurs seront désignés pour chaque nouvelle entrée dans l'asso.

Un 2^{ème} livret sera réalisé dans un second temps pour les membres du CA avec les procédures.

Le livret rappellera les engagements, les valeurs, les statuts. Des infos pratiques, les producteurs, les horaires. Désignera un tuteur pour répondre aux questions.

Nous avons répondu aux questions posées lors d'un tour de table :

Pourquoi suis-je à l'AMAP ?

Quelles sont les valeurs qui me portent ?

Les mots qui en ressortent sont :

Circuit court – Local – partage – nourriture saine – santé – manger mieux – échange – solidarité – respect – équitable (rémunération équitable) – proximité (producteurs et adhérents) – convivialité – engagement – agriculture paysanne - Education – exemplarité

Merci aux absents de rajouter des valeurs dans le framapad si elles n'ont pas été citées.

2/ Fonctionnement des contrats et des références

Doit-on tout faire passer par le CA ou chaque référent d'un produit est-il « maître » de ses contrats ?

La relation doit être basée sur la confiance. Puisque nous partageons les mêmes valeurs, nous pouvons prendre des décisions concernant le contrat sans demander forcément avis au CA.

En ce qui concerne les adhérents aux divers contrats. C'est au référent et/ou au producteur de voir comment il fonctionne notamment quand l'adhérent ne vient pas chercher ses produits. Au cas par cas s'il le souhaite. Bref, le référent se débrouille avec ses contrats.

Nous revenons sur le fait que ce sont toujours les mêmes qui font ou qui ne font pas de permanences. Il faut rappeler à ceux qui n'en font jamais, l'engagement pris et discuter avec eux des valeurs de l'AMAP.

Pour les référents qui « utilisent » des adhérents pour faire les permanences. **Merci de faire un bilan de qui fait des permanences et qui n'en fait jamais.**

Pour le changement éventuel des statuts lié au fait que seuls les membres du CA peuvent s'occuper d'un contrat, Hervé propose une collaboration /binôme possible membre du CA – adhérent. Un membre du CA reste toujours responsable d'un produit mais il peut déléguer à un gentil bénévole sa gestion. Ce qui donne de la souplesse sans changer les statuts. Nous adoptons à l'unanimité.

4/Autres remarques sur le fonctionnement général ou plutôt questions diverses

Question de Didier sur la bière : Ni Bouffay, ni Jans ne veut faire de contrat. C'est pourtant une obligation minimum même lors d'un achat groupé d'avoir un écrit. Didier voit avec Luka s'il a envie de refaire une commande groupée comme à Noël.

Référent vin : Steph demande si elle répond à la sollicitation pour le muscadet. Oui si le producteur vient faire une dégustation. Nous devons exiger aussi du producteur un minimum d'investissement pour

AMAP DES FONTAINES

rencontrer les amapiens et répondre à leurs questions, c'est un critère que nous pouvons ajouter pour les nouvelles demandes.

Sondage de l'année dernière : Didier revient sur le sondage de l'année dernière où les personnes souhaitaient voir des débats, ateliers cuisine.... Il propose un atelier d'auto consommation de panneaux solaires. Payant.

Nous rejetons cette proposition qui n'est pas en lien avec l'Amap. On peut en faire la pub dans la feuille de chou et nous lui demandons de se rapprocher du défi familles à énergie positive ou de la CCEG.

Tacite reconduction : Fred propose de noter dans les contrats qu'ils sont sous tacite reconduction comme à Treillières (pas besoin de résigner un contrat, si les gens sont d'accord, le contrat se prolonge), ce qui évite de courir après les personnes à chaque renouvellement. Les adhérents apprécieront certainement aussi moins de paperasse pour tout le monde.

Chaque référent peut l'ajouter à son contrat s'il le souhaite ou demander à ses adhérents.

Fin de réunion : 21h35